

Zeitschrift: Le messager suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse

Herausgeber: Le messager suisse de Paris

Band: 2 (1956)

Heft: 13

Rubrik: Lu dans la presse suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

17 Mars

amédonq ianv eJ

Société Mutualiste Suisse

La SOCIETE MUTUALISTE SUISSE tiendra son ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE le 17 MARS 1956, à 15 heures précises, dans la salle du Cercle Commercial Suisse, 10, rue des Messageries.

Tous les compatriotes, sociétaires ou amis, sont cordialement invités à venir assister à cette assemblée où seront exposés les résultats obtenus et les buts que la Société — plus que centenaire — se promet d'atteindre à l'avenir.

14 Avril

Grande Soirée Suisse

Le Chœur d'Hommes Harmonie Suisse de Paris et la Société Suisse de Gymnastique de Paris donneront leur traditionnelle fête annuelle le samedi 14 avril 1956 dans les magnifiques salles de la Cité Universitaire.

Les deux sociétés préparent activement leur programme, chants, gymnastique par les sections masculines et féminines, danses, etc... Mais, cette fête vraiment suisse, sera rehaussée par la présence des groupes de l'Union Folklorique Suisse. Chacun se souvient des belles manifestations organisées après la guerre avec ces groupes si représentatifs de notre folklore et nul doute que les spectateurs se rendront nombreux à la Cité Universitaire.

Lu dans la Presse Suisse

Répondant à l'appel de l'Union des Producteurs Suisses

Des centaines de Vignerons et de Paysans ont manifesté paisiblement à Berne

Après avoir parcouru les rues de la Ville en distribuant des tracts ils ont fait remettre un « cahier de revendications » au Conseil Fédéral

Notre correspondant de Berne nous écrit :

On a parlé d'une « marche sur Berne ». En vérité ce n'était pas tout à fait cela. Répondant à l'appel de l'Union des producteurs suisses, plusieurs centaines de vignerons et de petits paysans — il y avait même une délégation des Franches-Montagnes, derrière un emblème à tête de cheval ornée de petits drapeaux jurassiens — ont paisiblement parcouru, deux heures durant, les rues centrales de Berne, en vêtements de travail, la hotte au dos, le fossoir sur l'épaule, portant des panneaux et des pancartes où s'exprimaient les vœux et les doléances des petits producteurs. Prix trop bas, importations massives dévalorisent le travail des gens de la terre et font peser la menace du dénuement sur la famille des petits paysans.

Si donc la récente décision du Conseil fédéral, fi-

Après le spectacle, jeunes et vieux pourront danser sans interruption de minuit à 5 heures du matin.

D'autres précisions sur cette belle fête suisse vous seront données ultérieurement mais dès maintenant réservez votre soirée du 14 avril.

Le Carnet du Messager Suisse

ouvert à tous les abonnés

Dans cette rubrique nous publierons, gratuitement pour les abonnés, les événements * qui nous seront communiqués au cours du mois.

Naissances, fiançailles, mariages, décès.

Décès

Décès. — On nous prie d'annoncer le décès de M. Alexandre Juri, survenu subitement en décembre 1955. Nous adressons à sa veuve, ses enfants et petits-enfants nos sincères condoléances.

Amis Suisses et Amis de la Suisse

Le Messager Suisse de Paris est votre journal. Faites-le connaître à ceux de vos compatriotes et amis qui l'ignorent.

Prix de l'abonnement annuel simple : 300 frs - abonnement de soutien, annuel : 500 frs. Versements : Compte chèque postal : PARIS 12 273-27

xant le prix indicatif pour les vins destinés à la prise en charge, est à l'origine de cette manifestation, c'est, en fait l'ensemble du problème agricole que désiraient poser les organisateurs.

Le plus dignement du monde

Tout cela s'est fait le plus dignement du monde, avec bonhomie même. La délégation neuchâteloise est arrivée portant des drapeaux et cette simple pancarte : « Neuchâtel, sans façon, vous rappelle ses vignerons ». On ne pouvait être moins menaçant. Chez les Vaudois, il est vrai, l'accent polémique était plus marqué. « La hotte est pleine », lisait-on ici, ou bien « A bas le cadastre viticole Chaponnier-Rubattel ». Mais la vigueur des slogans ne passa point dans les paroles. C'est avec le sourire que les distributeurs de manifestes tendaient aux passants, aux

ménagères leurs papillons verts, jaunes ou bleus, appelant à la solidarité de tous, ouvriers, employés, citadins, avec les producteurs suisses. Et c'est tout aussi gentiment que les Bernois les recevaient et les laisaient.

Un cahier de revendications au Conseil Fédéral

Puis, vers 11 heures, les groupes épars se rassemblèrent devant le palais du Parlement. Il y eut des chants populaires, des airs de cor des Alpes, tandis qu'une délégation, conduite par le président de l'Union, M. Broccard, de Sion, se rendait au bâtiment ouest où, dans le bureau du procureur général, elle remettait, en trois exemplaires, le « cahier des revendications », adressé au président de la Confédération, M. Feldmann, au chef du département de l'économie publique, M. Holenstein, enfin à M. Chaudet, vigneron lui-même.

Le Conseil fédéral était en séance, et c'est la chancellerie qui transmettra les documents. D'ailleurs, M. Broccard n'avait pas demandé audience. Il n'y eut donc aucune entrevue avec des membres de l'exécutif. Le comité de l'Union attend que le Conseil fédéral étudie le mémoire et alors, estime-t-il, on pourra causer utilement.

Les grilles du Palais fermées

Devant les grilles fermées du palais et gardées par des agents en uniforme et des policiers en civil, les manifestants restèrent jusqu'après-midi, puis se dispersèrent aussi calmement qu'ils étaient venus.

Quel sera l'effet et le résultat de cette manifestation? On ne peut le dire encore. En revanche, la population bernoise l'a accueillie avec sympathie, étant donné la forme qu'elle a prise.

Conférence de presse

L'après-midi, le comité de l'Union des producteurs suisses recevait la presse. Son président et son secrétaire, MM. Broccard et Chilier, donnèrent encore des renseignements sur le sens exact de la démonstration et sur le contenu du « cahier des revendications », qui fut d'ailleurs remis aux journalistes.

Les exposés et la discussion qui suivit ont montré que la délégation des petits paysans organisés dans l'Union des producteurs suisses attend des autorités fédérales qu'elles revisent sur plusieurs points la politique agricole. Les revendications sont présentées sous une forme générale, « en guise d'entrée en matière », a déclaré M. Broccard. Les points particuliers doivent apparaître au cours des discussions ultérieures.

Là aussi, le ton est resté parfaitement correct et les organisateurs ont reconnu que les pouvoirs publics ont déjà pris d'utiles mesures en faveur de l'agriculture. Les déclarations entendues hier tranchaient agréablement sur les propos avancés en d'autres circonstances et même au parlement, selon lesquels les gens de la terre n'ont jamais bénéficié de la moindre sollicitude des autorités.

Le vrai problème

Mais c'est un des assistants, petit paysan lui-même et père de douze enfants, qui a situé exactement le problème. Il a montré pourquoi l'actuelle politique de soutien et de subventions ne parvient pas à satisfaire la masse des petits paysans. Comme nous l'avons dit bien souvent, et comme nous le répéterons sans doute encore, elle favorise ceux qui sont à l'aise et n'apporte qu'une aide insuffisante à ceux qui sont vraiment dans le besoin. On n'éliminera pas les difficultés en augmentant les subventions, mais en les répartissant autrement. Voilà pourquoi la conférence de presse a donné l'occasion à plusieurs des participants de regretter que le « cahier des revendications » n'aborde pas les questions les plus importantes : celle des prix différenciels, par exemple, qui doivent permettre de rémunérer équitablement le petit producteur et le paysan de la montagne sans procurer des avantages excessifs, comme c'est le cas actuellement, au gros paysan de la plaine.

Le cas du vin

Pour le vin, on n'a fait qu'effleurer le problème capital; la marge de bénéfice des intermédiaires.

Et c'est bien là qu'il faut toujours revenir. En Suisse allemande, par exemple, il sera toujours difficile de faire comprendre à l'opinion publique les doléances et les revendications des producteurs, quand le consommateur doit payer entre 4 et 6 fr. le litre de vin qu'il boit au café ou au restaurant.

L'Union des producteurs suisses propose-t-elle au Conseil fédéral une solution applicable? Nous sommes les premiers à le souhaiter. Mais n'oublions pas qu'en 1945, les viticulteurs réclamèrent avec insistance l'abolition du contrôle des prix, qu'ils l'obtinrent et qu'alors il sera malaisé de le rétablir, sous une forme ou sous une autre à une seule extrémité du circuit de distribution.

G. P.

Le cahier des revendications

On donne encore les renseignements suivants sur la conférence de presse qui a suivi la manifestation :

Les revendications présentées au Conseil fédéral relèvent notamment :

Tandis que toutes les autres activités économiques bénéficient de circonstances économiques favorables, seule l'agriculture ne parvient pas à obtenir des revenus suffisants pour lui assurer des conditions de vie honorables. L'agriculture a donc le droit d'exiger une meilleure situation que celle où elle se trouve actuellement. L'Union s'efforce par sa démarche de mettre fin au malaise de l'agriculture ainsi qu'à l'exode rural. Les prix des vins devraient permettre aux vignerons de surmonter leurs difficultés et de compenser les pertes encourues ces dernières années. Or, la fixation des prix indicatifs est faite sur des bases nettement insuffisantes. Il s'agit aussi de restreindre l'importation des vins de consommation courante et d'établir un équilibre entre la production indigène et les importations.

Le prix du lait trop bas

Les revendications exposent aussi une série de demandes paysannes. Elles déclarent que le prix du lait est trop bas (de 2 ct. pour le moins) et ne correspond pas au prix de revient. Le prix du lait devrait couvrir entièrement les frais de production. Quant à la production fruitière, le cahier de revendications critique la politique d'importation selon le système dit trois phases. La production fruitière devrait trouver un écoulement normal et rémunérateur. Il en devrait être de même quant à la production des œufs. Quant au régime du blé, de l'avis de l'Union, il conviendrait de le proroger d'au moins deux ans, afin de pouvoir procéder à un examen plus approfondi du problème. L'Union des producteurs accueille avec satisfaction la création d'une deuxième sucrerie. Quant à la politique d'importation, le cahier déclare que la production indigène devrait avoir la priorité. Les paysans de la montagne devraient être protégés par une fixation satisfaisante du prix du lait et par une protection de l'élevage.

Des allocations familiales et l'assurance maternité

Le cahier revendique l'extension des allocations familiales à l'agriculture. Il demande la réalisation rapide de l'assurance maternité. Il demande aussi une aide financière de la Confédération pour la formation professionnelle de jeunes paysans et pour les recherches scientifiques agricoles. Dans le cadre de l'O.E.C.E., il conviendrait de ne pas aller trop loin en ce qui concerne la libération des importations agricoles. Il faudrait mettre un frein à la spéculation sur les terrains et les domaines. Il n'y a pas seulement une défense nationale militaire, mais aussi une défense agricole. En général, l'Union des producteurs suisses réclame des prix acceptables pour les produits agricoles.

Au cours du débat animé qui suivit, le docteur Broccard et M. Louis Chilier, secrétaire de l'Union, déclarèrent notamment que l'Union ne s'occupait pas de politique mais représentait les intérêts, non pas des grands paysans mais des petits agriculteurs et des cultivateurs montagnards. La manifestation visait à montrer qu'il ne s'agissait pas de revendications de quelques comités anonymes mais bien des revendications des paysans eux-mêmes.

Feuille d'Avis de Neuchâtel.

Bravo Berne !

Le Grand Prix de Suisse pour autos et motos ne sera plus disputé sur le circuit du Bremgarten; ainsi vient d'en décider le Conseil exécutif bernois, appuyé par le Conseil communal de la ville de Berne.

Cette décision ne manquera pas d'être diversement commentée. Il convient, nous semble-t-il, d'en féliciter ses auteurs. Car Berne vient de montrer qu'elle se soucie moins de gagner de l'argent que de sauvegarder des vies humaines.

Les avantages du Grand Prix n'étaient pourtant

pas négligeables. La course était une bonne affaire non seulement pour les marques victorieuses, mais surtout peut-être pour la ville et ses environs immédiats. Qu'on songe simplement aux sommes qu'un très vaste public, un beau dimanche d'été, venait y dépenser en logements, en boissons, en repas et en achats de tous genres. La suppression du Mans helvétique signifie donc un manque à gagner pour la ville et ses habitants.

Mais, en huit ans, neuf morts et quarante-huit blessés parmi les coureurs et le public du Bremgarten ! Ces chiffres, dit-on, sont relativement bas, comparés aux statistiques des circuits étrangers. Ils sont éloquents cependant. Le sport automobile fait couler trop de sang. Sans doute, aucun sport n'est absolument dépourvu de dangers. Mais, précisément, peut-on encore parler de sport, là où les capacités physiques et intellectuelles des concurrents jouent un rôle beaucoup moins grand que la résistance ou la puissance des moteurs ?

Bien plus, le spectacle d'une course d'autos ou de motos en circuit fermé apparaît doublement malsain. Un coureur prétendait l'autre jour, à la radio, que les compétitions automobiles n'ont rien de commun avec les corridas. Hélas, tel n'est pas l'avis de la majorité des spectateurs. On y va en foule, non pas pour applaudir un champion ou un constructeur, mais avec la crainte et à la fois le secret désir d'assister à un accident mémorable. Et l'on rentre déçu s'il ne s'est « rien passé » !

Enfin, après tant d'efforts d'éducation routière, quelle déplorable leçon de circulation ! On vous y montre tout ce qu'il ne faut jamais faire. Un conducteur fort prudent m'avouait récemment qu'au retour d'une course, grisé par la vitesse des bolides qu'il avait vus, il n'avait pu se retenir de presser à fond sur son accélérateur, pour libérer une fois au moins toute la puissance de son moteur !

Entre l'attrait du gain et le respect de la vie humaine, Berne a su choisir. Répondant au vœu exprimé par l'ensemble des Eglises chrétiennes de la Suisse, la ville et le canton ont refusé l'autorisation sollicitée par les organisateurs du Grand Prix. Ce geste mérite d'être relevé.

Renoncer à son avantage en faveur du bien d'autrui, n'est-ce pas en effet tout l'Evangile ?

Quand on a vu, il n'y a pas longtemps, une multitude de dons affluer à l'appel de la Chaîne du bonheur; quand on se rappelle que le Conseil d'Etat vaudois, il y a quelques années, malgré le profit que la ville pouvait en retirer, a interdit le jeu de la boule à Lausanne; quand on voit aujourd'hui des billets de 500 francs et des bijoux dans les collectes de l'abbé Pierre; quand on apprend enfin qu'une autorité communale et cantonale n'hésite pas à faire passer le bien public avant l'intérêt immédiat, si tenant et substantiel qu'il soit, on se réjouit de penser que l'esprit du Christ est encore présent et agissant au milieu de nous.

J.-D. ROBERT.

Gazette de Lausanne.